



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca
Site Web : www.mrctemiscamingue.qc.ca

294 P NP DM9.1

Projet de réserves de biodiversité et de réserve aquatique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

6213-01-003

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le MERCREDI 28 NOVEMBRE 2012, à 17 h 30 (5 h 30 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Lyna Pine	, mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent	, maire suppléant de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Jacques Poudrier	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère
M. Philippe Boutin	, maire de Lorrainville
M. Michel Paquette	, maire de Moffet
M ^{me} Carmen Rivard	, mairesse de Nédélec et préfète suppléante de la MRCT
M. Mychel Tremblay	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin	, maire de Rémigny
M ^{me} Joanne Larochelle	, mairesse de St-Bruno-de-Guigues
M ^{me} Claudine Laforge Clouâtre	, mairesse de St-Édouard-de-Fabre
M ^{me} Jacinthe Marcoux	, mairesse de St-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Philippe Barette	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus	, maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
M. Tomy Boucher , agent de développement
M. Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

Page 1 de 2

RÉSOLUTION N° 11-12-425

Objet : Présentation d'un mémoire au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur les aires protégées.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Boutin
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la présentation au BAPE d'un mémoire sur les aires protégées, comprenant entre autres les recommandations suivantes :
 - Que le projet d'aire protégée de la rivière Dumoine soit limité à 250 mètres de la rivière, notamment à cause de son impact important sur la possibilité forestière;
 - Qu'il y ait un comité de gestion distinct, pour la partie de l'aire protégée de la rivière Dumoine qui se trouve au Témiscamingue;
 - Compte tenu du programme de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et de la future politique sur les forêts de proximité, que le ministère des Ressources naturelles transfère à la MRC tous les revenus (baux de villégiature, baux de pourvoiries, baux d'érablières, loyers et redevances des carrières et sablières, etc.) provenant du territoire de la MRC pour lui permettre notamment, d'assurer une gestion et une mise en valeur des aires protégées et de les rendre accessibles au public;
 - Que le Ministère (MRN) prévoit des modalités de compensation pour la perte de territoire pour la production forestière et les activités économiques;
 - De considérer aux fins d'aires protégées des sites historiques, patrimoniaux ou ancestraux facilement accessibles au public, mais nécessitant une protection, sans impact sur la production forestière.

Ledit mémoire fait partie de la présente résolution pour valoir comme si au long récité.

(S) ARNAUD WAROLIN, PRÉFET
ARNAUD WAROLIN, PRÉFET

(S) DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS. – D. G.
DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS. – D. G.

Certifié copie conforme,

Ce 11 décembre 2012



Denis Clermont, secrétaire-trésorier – directeur général
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue
DC/ct

Note : Le texte du présent extrait est sujet à correction par le conseil des maires lors de l'adoption du procès-verbal.